



# TITRES-SERVICES

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette déclaration concerne les familles monoparentales avec enfant(s) à charge qui souhaitent obtenir plus de 500 titres-services par année civile (demande à renouveler chaque année). Sous certaines conditions, ces familles peuvent dépasser le quota et bénéficier annuellement de 2000 titres-services<sup>1</sup>.

Numéro d'utilisateur.....

Nom..... Prénom.....

Rue..... N°.....

Code postal..... Commune.....

Numéro de registre national (NISS) ..... N° de téléphone.....

Je me trouve dans une des situations suivantes (**cochez la case utile**) :

**Je suis un contribuable imposé isolément et ayant un ou plusieurs enfants à charge et je transmets au Forem :**

- Cette déclaration ;
- Mon dernier avertissement extrait de rôle ;
- Une attestation de composition de ménage datée d'au maximum trois mois.

**J'habite seul avec mon ou mes enfants dont au moins un est âgé de moins de 18 ans et je transmets au Forem :**

- Cette déclaration ;
- Une attestation de composition de ménage datée d'au maximum trois mois.

**J'habite seul mais j'accueille mon/mes enfant(s) dans le cadre d'un hébergement égalitaire et je transmets au Forem :**

- Cette déclaration ;
- Une attestation de composition de ménage datée d'au maximum trois mois ;
- L'acte ou le jugement attestant l'hébergement égalitaire.

**J'habite seul et je transmets au Forem :**

- Cette déclaration ;
- Une attestation de composition de ménage datée d'au maximum trois mois ;
- Une attestation de ma caisse d'allocations familiales établissant que je suis allocataire d'allocations familiales.

**Par ce document, je déclare sur l'honneur former une famille monoparentale avec enfant(s) à charge et je prends acte que je peux acquérir 2000 titres-services par an maximum.**

Date :

Mention « Lu et approuvé » et votre signature

Transmettez cette déclaration complétée, avec les pièces justificatives, **par mail à l'adresse : [titresservices@forem.be](mailto:titresservices@forem.be)** ou **par courrier** à l'adresse suivante : **Services Titres-Services, Boulevard Tirou 104, 6000 Charleroi**

<sup>1</sup> Article 3, § 2, alinéa 5 et alinéa 6 de l'Arrêté royal du 12.12.2001